

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N° 107

présenté par

Mme Kuster, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup,
M. Sermier, Mme Poletti, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, Mme Le Grip, M. Viala,
Mme Bonnivard, Mme Serre et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44 TER A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.